



Ville de
CARAQUET
Capitale de l'Acadie

RAPPORT ANNUEL

2024

VILLE DE CARAQUET

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MAIRE, BERNARD THÉRIAULT	ii
AVANT-PROPOS.....	iii
1. PROFIL DE NOTRE MUNICIPALITÉ	4
2. CONSEIL MUNICIPAL	5
2.1.Rémunération du conseil	6
2.2 Réunions du conseil.....	6
3. TAUX D'IMPÔT FONCIER ET FRAIS D'UTILISATION.....	10
4. SUBVENTIONS.....	11
4.1 SUBVENTIONS/DONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES ..	11
4.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SUBVENTIONS	18
5. SERVICES	19
5.1 SERVICES GÉNÉRAUX.....	19
5.1.1 Services d'administration générale	19
5.1.2 Services de protection	19
5.1.3 Services de transport.....	20
5.1.4 Services d'hygiène du milieu.....	20
5.1.5 Services de mise en valeur du territoire.....	20
5.1.6 Services récréatifs et culturels	20
5.1.7 Services financiers.....	21
5.2 SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES.....	24
5.2.1 Service d'approvisionnement en eau	24
5.2.2 Service d'évacuation des eaux usées.....	24
5.2.3 Services financiers pour les services publics d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées	24
ANNEXE I - DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL ET PRÉSENCES.....	27
ANNEXE II -ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023.....	28

MESSAGE DU MAIRE, BERNARD THÉRIAULT



Chers citoyens, chères citoyennes,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel 2024 de la municipalité de Caraquet. Vous pourrez y trouver de l'information pertinente concernant le profil de la communauté, les services offerts et les finances de la municipalité.

Je suis convaincu que ce rapport vous permettra de mieux comprendre la dynamique propre à une municipalité et, par le fait même, de vous familiariser avec les divers types de services offerts à la population.

Je suis extrêmement fier d'être le maire d'une si belle municipalité. Merci à tous pour votre ouverture à la suite de la réforme municipale de 2023. Notre municipalité est ce qu'elle est grâce à vous, citoyens et citoyennes, aux gens d'affaires qui ont choisi d'investir localement, aux familles qui ont élu domicile dans notre ville, aux visiteurs qui contribuent à l'économie d'année en année et à tous ceux qui ont à cœur le développement de notre communauté.

Bonne lecture !
Bernard Thériault, maire

AVANT-PROPOS



Ville de Caraquet - Rapport annuel 2024

Le présent rapport a été conformément à l'article 105 de la *Loi sur la gouvernance locale* et du Règlement 2018-54.

Ce rapport a pour but de fournir aux citoyens et citoyennes de la municipalité des renseignements généraux sur la Ville de Caraquet, notamment le profil de la municipalité, son assiette fiscale, son taux d'imposition et ses frais d'utilisation pour les installations municipales, ainsi que des renseignements détaillés sur le conseil municipal, l'octroi de subventions ainsi que le type et le coût des services fournis. De plus, vous retrouverez les états financiers audités au 31 décembre 2024 à l'Annexe II de ce présent rapport.

Pour toute question concernant les informations présentées dans ce rapport, veuillez-vous référer à l'équipe administrative de la Ville au 726-2727, ou en vous présentant en personne à l'hôtel de ville au 10, rue du Colisée.

1. PROFIL DE NOTRE MUNICIPALITÉ

Caraquet est une ville portuaire située dans le comté de Gloucester, dans la province du Nouveau-Brunswick. Depuis 2023, la Ville de Caraquet inclut les anciens districts de services locaux Pokesudie, Saint-Simon, Évangéline, Village-Blanchard, Pokemouche, Landry office, en plus du village de Bas-Caraquet et de l'ancienne Ville de Caraquet. Selon les plus récentes statistiques de recensement de Statistiques Canada (2021), la Ville de Caraquet nouvellement incorporée a une population de 8 125 habitants. Située dans la Péninsule acadienne, Caraquet se trouve le long de la rive sud de la Baie de Caraquet. La Ville est bordée à l'ouest par les villes de Rivière-du-Nord et Hautes-Terres, à l'est par la ville de Shippagan et au Sud par la municipalité régionale de Tracadie.

Étant aussi bordée au nord par la baie de Caraquet, la municipalité est dotée d'un port de pêche, d'une halte nautique et d'une marina. La municipalité compte aussi un hôpital, plusieurs foyers de soins, un collège communautaire, trois écoles primaires et une école secondaire. Deux parcs industriels modernes, de nombreuses infrastructures liées aux arts et à la culture et un patrimoine architectural unique font également la fierté de Caraquet.

En 2024, 29 personnes avaient un emploi à temps plein avec la municipalité et 11 personnes avaient un emploi saisonnier.

Pour obtenir des renseignements sur la municipalité, notamment sur le conseil municipal, les coordonnées du personnel, les états financiers audités, les règlements municipaux, les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions du conseil, les citoyens et citoyennes peuvent se rendre à l'hôtel de ville de Caraquet, située au 10, rue du Colisée. Ces renseignements sont également disponibles sur le site Web de la municipalité au : www.caraquet.ca.

2. CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est formé d'un maire et de neuf conseiller(e)s, répartis dans 5 quartiers, élus tous les quatre ans. Exceptionnellement, le conseil actuel a été élu en novembre 2022 à la suite de la réforme de la gouvernance locale. La prochaine élection municipale se tiendra en mai 2026.

Chaque membre du conseil municipal est responsable d'un secteur d'activité en plus de siéger sur différents comités, que ce soit des comités de la municipalité ou encore des comités externes qui demandent que la municipalité soit représentée. Voici donc les responsabilités et comités de chacun des membres du Conseil :

Responsabilités du maire, Bernard Thériault

- Relations avec les médias
 - Relations avec les gouvernements
 - CSR-PA
 - **Forum des maires**
 - **Membre ex officio de tous les comités de la municipalité**
-

Responsable de l'immigration, de l'emploi et du logement

Florence Albert

Responsable des activités culturelles et touristiques et Patrimoine :

Louise Blanchard

Responsable des infrastructures :

Jacques Boucher

Responsable du développement économique et mieux-être

Pierre Boudreau

Responsable de la planification et l'aménagement du territoire

Jean-Claude Doiron

Responsable de l'environnement

Nicole Hébert

Responsable de la sécurité publique, services publics et travaux publics

Terry Ing

Responsable des finances et administration

Marie-Soleil Landry

Responsable des sports et loisirs

Kim Légère

2.1. Rémunération du conseil

L'article 49 de la *Loi sur la gouvernance locale* prévoit que les gouvernements locaux peuvent verser un salaire et des indemnités aux maires et aux conseillers. La rémunération des élu(e)s pour l'année 2024 est règlementée par l'arrêté T-04 intitulé « Arrêté sur la rémunération des membres du Conseil de la municipalité de Caraquet. » Pour ce qui est du remboursement des frais de déplacement, la politique no. 2017-56 détermine les règles à suivre. Les salaires et frais de déplacement étaient de 354 475.05 \$. Voir les détails dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 - Salaires et frais du conseil municipal

Membre du conseil	Salaires et indemnités	Frais de déplacement
Maire – Bernard Thériault	60 949.96 \$	10 382.90
Maire suppléante – Nicole Hébert	33 537.52	939.05
Conseillère – Florence Albert	27 850.04	453.98
Conseillère – Louise Blanchard	30 225.04	2167.38
Conseiller – Jacques Boucher	27 725.04	863.58
Conseiller – Pierre Boudreau	26 975.04	0.00
Conseiller – Jean-Claude Doiron	29 850.04	5 304.30
Conseiller – Terry Ing	27 725.04	453.98
Conseillère – Marie-Soleil Landry	30 100.04	5 784.74
Conseillère – Kim Légère	28 225.04	4 962.34

2.2 Réunions du conseil

Les réunions du conseil municipal ont habituellement lieu dans la salle Alban-Blanchard située à l'hôtel de ville au 10 rue du Colisée.

Toutes les réunions ordinaires et extraordinaires du conseil sont publiques. Les réunions ordinaires ont lieu le deuxième lundi de chaque mois. Les réunions avaient

à 19 h. Lorsque la date prévue pour une réunion ordinaire est un jour férié, le Conseil, à moins qu'il en décide autrement, se réunit le jour ouvrable suivant, à la même heure. Toutes les réunions publiques sont diffusées en direct et en différé via la plateforme YouTube.

Une réunion extraordinaire a lieu lorsque le conseil détermine que des questions doivent être résolues avant la date de la prochaine réunion ordinaire. Les procès-verbaux des réunions du conseil qui ont été adoptés peuvent être consultés par le public au bureau de la greffière durant les heures de bureau, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Ils peuvent également être consultés sur le site Web de la Ville sous l'onglet « Ville » dans la section « Procès-verbaux ».

En 2024, il y a eu 9 réunions ordinaires et 7 réunions extraordinaires. Pour connaître les dates de réunions et la participation des membres du conseil, veuillez-vous référer à [l'Annexe I](#).

Les sujets des réunions extraordinaires en 2024 furent les suivants :

- **19 mars 2024**
 - Demande d'autorisation d'emprunt – Fonds administration générale – 2 150 000 \$
 - Demande d'autorisation d'emprunt – Fonds Eau et égout – 1 025 000 \$
- **22 avril 2024**
 - Programme Fonds pour accélérer la construction de logements - FACL
- **27 mai 2024**
 - Huis clos
- **15 juillet 2024**
 - États financiers consolidés 2023
 - Nomination d'un auditeur pour 2024
 - Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan d'urbanisme municipal de Caraquet » - zone multifamiliale dans la rue de la Gare
 - Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan d'urbanisme municipal de Caraquet » - zone multifamiliale dans la rue de la Gare
 - Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan d'urbanisme municipal de Caraquet » - zone multifamiliale dans la rue de la Gare
 - Résolution visant la soumission de l'arrêté modifiant le plan municipal au ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux pour approbation – zone multifamiliale dans la rue de la Gare
 - Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - zone multifamiliale dans la rue de la Gare

- Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - zone multifamiliale dans la rue de la Gare
 - Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - zone multifamiliale dans la rue de la Gare
 - Vente de terrain – Brucke Multi Services Inc (J. Butler)
 - Vente d'un terrain excédentaire par la Province – 1605, route 335 à St-Simon
 - Demandes du Festival acadien
 - Demande d'avis au CRP – Denis et Paul Thériault (2 quadruplex)
- **7 août 2024**
- Demande d'avis au CRP – Ghislain Fournier
 - Demande d'avis au CRP – Club chasse et pêche de Bas-Caraquet
 - Demande de contribution financière – Oktoberfest des Acadiens
- **18 novembre 2024**
- Études des objections écrites reçues concernant la demande de modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage de Caraquet – MaxMat Construction
 - Dépôt et première lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant le plan d'urbanisme municipal de Caraquet » - MaxMat Construction
 - Deuxième lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant le plan d'urbanisme municipal de Caraquet » - MaxMat Construction
 - Dépôt et première lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - MaxMat Construction
 - Deuxième lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - MaxMat Construction
 - Huis clos
 - Offre d'achat et convention d'achat et de vente – Lanteigne et Lafontaine
 - Offre d'achat et convention d'achat et de vente – Marc Cormier
 - Offre d'achat et convention d'achat et de vente – Vitrierie Caraquet Glass
 - Offre d'achat et convention d'achat et de vente – M&H Développement Inc.
- **2 décembre 2024**
- Budget 2025 – Fonds de fonctionnement administration générale
 - Taux de taxes foncières 2025
 - Budget 2025 – Fonds de fonctionnement eau et égout
 - Taux de taxes 2025 – Eau et égout
 - Taux de location du parc de maisons mobiles 2025
 - Fonds de réserve – Bassin de la rue Landry
 - Adoption du budget 2025 de Centre-Ville Caraquet
 - Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant le plan d'urbanisme municipal de Caraquet » - MaxMat Construction
 - Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant le plan d'urbanisme municipal de Caraquet » - MaxMat Construction
 - Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant le plan d'urbanisme municipal de Caraquet » - MaxMat Construction

- Résolution visant la soumission de l'arrêté modifiant le plan municipal au ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux pour approbation – MaxMat Construction
- Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté de zonage de Caraquet » - MaxMat Construction
- Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté de zonage de Caraquet » - MaxMat Construction
- Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté de zonage de Caraquet » - MaxMat Construction

Cinq réunions à huis clos ont eu lieu en 2024.

- 13 mai 2024 : en conformité avec l'article 6) iv) de notre arrêté procédural dans le but de donner des directives à la direction générale concernant l'acquisition ou la disposition projetée, ou en cours, de bien-fonds à des fins municipales, de même qu'en conformité avec l'article 6) vi) du même arrêté concernant des consultations juridiques données à la municipalité par un avocat, ou la communication protégée entre l'avocat et son client à propos d'une affaire d'ordre municipal.
- 27 mai 2024 : en conformité avec l'article 6) iv) de notre arrêté procédural dans le but de donner des directives à la direction générale concernant l'acquisition ou la disposition projetée, ou en cours, de bien-fonds à des fins municipales, de même qu'en conformité avec l'article 6) vi) du même arrêté concernant des consultations juridiques données à la municipalité par un avocat, ou la communication protégée entre l'avocat et son client à propos d'une affaire d'ordre municipal.
- 9 septembre 2024 : en conformité avec l'article 6) a) x) de notre arrêté procédural dans le but de discuter d'information relative au travail et à l'emploi, y compris la négociation de conventions collectives et salariales et les processus d'embauche.
- 15 octobre 2024 : en conformité avec l'article 6) a) vii) de notre arrêté procédural dans le but de discuter d'informations au niveau de litiges, ou de litiges éventuels, touchant la municipalité ou l'une de ses agences, régies ou commissions, comprenant une affaire devant un tribunal.
- 18 novembre 2024 : en conformité avec l'article 6) iv) de notre arrêté procédural dans le but de donner des directives à la direction générale concernant l'acquisition ou la disposition projetée, ou en cours, de bien-fonds à des fins municipales.

3. TAUX D'IMPÔT FONCIER ET FRAIS D'UTILISATION

Pour l'année 2024, l'assiette fiscale de la Ville Caraquet était de 778 826 960 \$ et la municipalité avait 7 différents taux de taxation (voir tableau ci-dessous). Le budget total du fonds de fonctionnement général était de 12 574 285 \$ et celui d'eau et d'égout de 2 826 500 \$, pour un total combiné de 15 400 785 \$.

Taux de taxation par 100 \$ d'évaluation	
Caraquet	1.5517 \$
Bas-Caraquet	1.4995 \$
DSL de Caraquet	0.6748 \$
Évangéline/Pokemouche	0.7610 \$
Landry Office	0.8622 \$
Pokesudie	0.8002 \$
Village Blanchard/St-Simon	0.7218 \$

De plus, la municipalité possède un parc de maisons mobiles avec un taux de location mensuel qui était fixé à 140 \$ par mois pour l'année 2024. Ce taux mensuel inclus les services d'eau, d'égout et de taxes foncières de la propriété.

La municipalité fournit des services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées (service d'eau et d'égout) moyennant des frais d'utilisation pour les résidents de Caraquet.

En 2024, les frais d'utilisation des réseaux étaient de :

Taux pour le service d'eau et d'égout de la Ville de Caraquet	
Service d'eau – Caraquet	330.00 \$
Service d'égout – Caraquet	330.00 \$
Service d'eau – Bas-Caraquet	170.00 \$
Service d'égout – Bas-Caraquet	250.00 \$
Service d'eau – Saint-Simon	330.00 \$
Compteurs d'eau douce	3,00 \$/1 000 gallons
Gicleurs	1.30 \$/gicleur
Boues septiques	0,0155 \$ /gallon

La municipalité possède aussi un aréna appelé Colisée Léopold-Foulem et le Musée acadien de Caraquet. Voici les frais d'utilisation du Colisée et du musée pour 2024 :

Taux horaire du Colisée Léopold-Foulem	
Hockey Mineur	70 \$/h
Interscholaire	120 \$/h
Hockey adulte	180 \$/h
Patin de vitesse	70 \$/h
Location (Fête enfant par exemple)	100 \$/h

Coût d'entrée – Musée acadien de Caraquet	
Adultes	3 \$
60 ans et plus	2 \$
Étudiants	1 \$
12 ans et moins	Gratuit

4. SUBVENTIONS

Comme indiqué à l'article 5 de la *Loi sur la gouvernance locale*, un gouvernement local, comme la municipalité de Caraquet, doit, entre autres, favoriser le bien-être économique, social et environnemental de leur collectivité.

4.1 SUBVENTIONS/DONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

La Ville de Caraquet est reconnue pour son aspect culturel et communautaire. De nombreuses subventions ou dons sont remis chaque année à divers organismes ou individus, non seulement au sein de la municipalité mais également à des organismes plus régionaux qui contribuent à augmenter la qualité de vie de ses citoyens.

La liste ci-dessous présente les subventions ou dons de 500 \$ ou plus remis à des organismes ou des citoyens qui contribuent, chacun à leur façon, à faire de Caraquet une ville attrayante et vivante.

En 2024, la Ville de Caraquet a versé les contributions suivantes au niveau communautaire :

Festival acadien de Caraquet : Le Festival acadien de Caraquet est un événement de grande envergure qui a pour mission de « promouvoir la culture acadienne et le fait français de façon festive avec une ouverture sur le monde ». Depuis 1963, le Festival permet à la municipalité de rayonner partout, même à l'international. Le Grand Tintamarre est devenu un événement incontournable et permet aux Acadiens et

Acadiennes de démontrer leur appartenance à l'Acadie lors de la Fête Nationale du 15 août. Pour toutes ces raisons, la Ville de Caraquet a remis une subvention totale d'environ **105 000 \$** (subvention annuelle, sécurité et nettoyage du 15 août) au Festival en 2024, les aidants à réaliser leur mission.

Club Plein Air de Caraquet (CPAC) : Une subvention d'environ **148 000 \$** a été remise en 2023 pour contribuer aux frais d'opération du CPAC. Ceci permet au Club d'opérer à l'année et d'offrir une vaste sélection d'activités pour tous. De plus, un montant additionnel de **7 500 \$** a été octroyé pour l'organisation d'activités ponctuelles dans le cadre du jour de la famille ou encore du congé de mars. Ayant pour mission de promouvoir l'activité physique en plein air, en famille pendant toute l'année, le CPAC permet aux utilisateurs de faire du Vélo de neige (Fat Bike), du Vélo de montagne, du ski de fonds, de la raquette, du patinage et de la marche ou de la course dans ses divers sentiers.

Club Richelieu de Caraquet : Dans le respect de ses valeurs et de sa devise, le Richelieu International a pour mission de faire la promotion de la francophonie à l'échelle internationale, nationale et locale, ainsi que d'être au service de la francophonie et de la jeunesse par des actions de type social, éducatif, culturel, politique à caractère non partisan et économique. Cette mission contribue à l'épanouissement des individus et des collectivités. La Ville de Caraquet a remis des dons pour un montant de **2 900 \$**, incluant un montant de **1 000 \$** pour le souper multiculturel, **900 \$** pour le souper d'accueil et **1 000 \$** pour le radiothon Richelieu.

Acadiens du Grand Caraquet – Baseball sénior : Une subvention de **4 000 \$** pour aider l'équipe sénior locale dans ses déplacements et ses activités et permettre à des jeunes de la communauté de participer dans un sport d'équipe de niveau compétitif et d'accueillir des visiteurs lors de nos parties locales.

Jeunesses musicales Péninsule acadienne : Les JMC soutiennent les jeunes musiciens professionnels en début de carrière. La municipalité a contribué un montant de **1 000 \$** visant à aider l'organisme dans l'atteinte de ses objectifs.

Festivin : Un festival annuel haut en saveurs, le Festivin permet aux amateurs de vins de faire de belles découvertes, tant du côté des vins que du côté culinaire. La municipalité est heureuse d'y contribuer année après année. En 2023, le montant était de **5 590 \$**, incluant un don pour la sécurité durant l'événement.

Congé de mars : Le Congé de mars, une initiative de Centre-Ville Caraquet, est une activité incontournable qui se déroule chaque année lors de la semaine de relâche. « Le Congé de mars, c'est l'occasion pour toutes les familles, quel que soit leur milieu, de prendre part à une semaine de plaisir axée sur l'activité physique et une saine alimentation. L'initiative de Centre-Ville Caraquet a pour objectif de promouvoir le

mieux-être et un mode de vie sain chez les moins de 18 ans, dans une atmosphère familiale et conviviale. » La municipalité est donc fière d'encourager un tel événement avec un subvention de 8 000 \$ en 2023.

Corporation Centre-Ville (CVC) : Une subvention de 16 000 \$ a été octroyée en 2023 pour permettre à la CVC de remplir son mandat. Avec un territoire s'étendant de l'église de Caraquet jusqu'au quai de Caraquet, le Centre-Ville est diversifié. La CVC se donne pour mission de le rendre prospère, attrayant, confortable, sécuritaire et répondant aux besoins de tous.

Festival des Arts visuels de l'Atlantique (FAVA) : Événement mettant en valeur les arts visuels, le FAVA fait partie du paysage culturel de Caraquet depuis plus de 20 ans. Année après année, le FAVA propose des activités pour tous en plus de faire connaître de nombreux artistes aux amateurs d'art visuel. La municipalité a remis une subvention de 18 000 \$ au FAVA en 2023.

Bibliothèque Mgr-Paquet : la bibliothèque occupe une partie importante de l'édifice municipal et le rôle de la municipalité est essentiellement lui fournir les installations de bibliothèque et en assurer l'entretien ; fournir le mobilier, les étagères et l'équipement, y compris le matériel informatique et les logiciels de bureau, et en assurer l'entretien ; construire et rénover les installations lorsque cela est nécessaire. La municipalité a aussi contribué un montant de 3 400 \$ en 2023 pour aider à la réalisation d'activités diverses.

Centre culturel de Caraquet : Le centre culturel a pour mandat d'animer le secteur culturel de la municipalité. Il doit également gérer deux sites : le centre culturel de Caraquet et le site du Carrefour de la Mer. Ces deux infrastructures sont des actifs très importants pour la municipalité de Caraquet et permettent de nombreux spectacles, activités et événements d'envergure. La subvention versée par la municipalité était d'environ 560 000 \$ et permet au Centre culturel de continuer d'offrir une vie culturelle riche à tous les citoyens. Inclus dans cette subvention, sont les deux ententes suivantes : 45 000 \$ par année pendant 15 ans (jusqu'en 2024) en échange d'initiatives conformes au développement économique de l'organisme et 17 000 \$ par année pendant 10 ans (jusqu'en 2028) pour permettre l'achat d'équipement d'éclairage, de sonorisation et de projection pour le Carrefour de la mer. De plus, un montant de 12 500 \$ a été octroyé pour l'organisation des activités de la Fête du Canada.

Musique sur mer en Acadie : La Ville de Caraquet a offert une subvention de 3 500 \$ à cet organisme à but non-lucratif ayant pour but l'éducation et la diffusion de la musique classique en milieu francophone. Cette initiative permet de jeunes artistes classiques de se faire connaître du public.

Université de Moncton – Campagne Évolution : L'Université de Moncton souhaite amasser des fonds pour permettre à l'institution de développer des pôles d'excellence en environnement et en études acadiennes, d'aider au financement du Centre de médecine de précision du NB, de moderniser ses installations et de bonifier son programme de bourses et d'aide financière. La Ville de Caraquet a à cœur l'éducation et la recherche et a donc octroyé un don de **10 000 \$** en 2023. Le don est versé annuellement pour 10 ans (jusqu'en 2027) à la Campagne Évolution.

École Marguerite-Bourgeoys : La Ville de Caraquet tient à appuyer les initiatives impliquant les jeunes d'âges scolaires pour leur permettre de participer ou de présenter des activités diverses. Ainsi, en 2023, la municipalité a versé un montant total d'environ **14 800 \$**. Ce montant comprend : environ **560 \$** pour 1 sortie cinéma faites avec les élèves, **3 261 \$** pour aider aux frais de location de salle du spectacle de Noël de l'école, **3 000 \$** pour de l'équipement de vélo et **8 000 \$** qui a été octroyé pour du matériel pour la serre de l'école.

Acadie Love : Le Rendez-vous de la fierté Acadie Love veut célébrer la diversité par le biais d'activités culturelles comprenant un volet éducatif. Sa mission est de promouvoir l'inclusion, la solidarité et la sensibilisation à la communauté LGBTQ+. La municipalité de Caraquet croit en l'importance de tels événements et a donc accordé **15 000 \$** aux organisateurs de cette activité.

Club motoneige Nord est : Le club motoneige Nord est permet aux amateurs de motoneige d'avoir des sentiers entretenus et sécuritaires pour pratiquer leur passe-temps préféré, tant pour les utilisateurs locaux que ceux venus de l'extérieur. La municipalité trouve important de contribuer à cet organisme du secteur touristique et accorde une subvention de **2 000 \$** en 2023.

Comité du port de Caraquet : Le comité du port, à la suite de l'ajout de la halte nautique, avait le projet de construire un nouveau bâtiment, la capitainerie. La municipalité a octroyé une subvention de **5 000 \$** pour ce nouvel ajout. De plus, un montant de **1 000 \$** supplémentaire a été alloué pour l'organisation des célébrations du 35^e anniversaire du comité.

Fondation culturelle : La Fondation culturelle acadienne, en collaboration avec la municipalité de Caraquet, a institué un Fonds de développement d'Initiatives Culturelles (FDIC) doté d'une enveloppe de 300 000 \$. Ce fonds établi en 2021 en pleine pandémie visait à soutenir le talent artistique et les créateurs de culture. Les projets doivent démontrer créativité et innovation. La municipalité contribue **10 000 \$** en 2023 pour ce fonds.

Poséidon Junior B : Une subvention de 10 000 \$ pour aider l'équipe junior locale dans ses déplacements et ses activités et permettre à des jeunes de la communauté de participer à un sport d'équipe de niveau compétitif et d'accueillir des visiteurs lors de nos parties locales.

Commission culturelle : La Ville de Caraquet donne une très grande importance aux arts et à la culture. La commission culturelle a été mise sur pied pour mettre en œuvre la politique culturelle. La municipalité appuie la commission en lui fournissant une subvention. En 2023, Caraquet a contribué un montant de 50 000 \$ à la commission pour lui permettre de remplir son rôle de promoteur de la culture et d'agent de liaison entre la communauté culturelle et la municipalité.

Club VTT acadien : Le club VTT acadien permet aux amateurs de VTT d'avoir des sentiers entretenus et sécuritaires pour pratiquer leur passe-temps préféré, tant pour les utilisateurs locaux que ceux venus de l'extérieur. La municipalité trouve important de contribuer à cet organisme du secteur touristique et accorde une subvention de 1 000 \$ en 2023.

Constellation Bleue : Une subvention de 7 000 \$ a été remise à cet organisme responsable de la gestion de la Galerie d'arts Bernard-Jean, qui présente les œuvres des artistes en art actuel de la région et d'ailleurs.

Course Caraquet : Une subvention de 2 000 \$ a été remise à cet organisme qui organise chaque année une course en août. Tous les coureurs âgés de 2 ans et plus peuvent y participer, ce qui encourage l'activité physique pour tous et en famille.

Gala de la chanson de Caraquet : Cet événement d'envergure considéré comme le plus important concours de chanson francophone en Acadie de l'Atlantique, a pour but de découvrir, développer et promouvoir la relève de la chanson en Acadie. La municipalité a contribué pour un montant de 5 000 \$ en 2023.

Marché régional de Caraquet : En opération depuis 2013, le marché régional est rapidement devenu le lieu par excellence pour découvrir les produits régionaux et pour s'informer sur divers sujets par le biais de conférences ou d'ateliers. La municipalité croit à la promotion de produits locaux et est fière d'avoir octroyé un montant de 15 000 \$ au Marché régional en 2023.

Campagne enfants heureux : Cette campagne organise chaque année un souper spectacle ayant pour but de venir en aide aux enfants moins fortunés de la Péninsule acadienne. Une contribution de 500 \$ leur a été accordée en 2023.

Conservatoire de musique : Depuis plus de 30 ans, le Conservatoire de musique en Acadie offre à sa clientèle jeune et adulte un enseignement supérieur dans différentes disciplines instrumentales et vocales. Caraquet reconnaît l'importance de la culture et a choisi de contribuer un montant de **7 000 \$** à cet organisme pour aider à l'atteinte de ses objectifs.

Les Forces Vives Inc. : Cet organisme à but non lucratif qui existe depuis 1988 et dont le mandat est de promouvoir l'intégration communautaire et l'épanouissement des adultes à besoins spéciaux par le développement de services résidentiels, vocationnels et récréationnels. Les Forces-Vives Inc. gère quatre résidences communautaires (établissements résidentiels pour adultes) ainsi que l'Atelier La Rencontre. Les Forces-Vives engagent une quarantaine d'employés. Un spectacle fut organisé par les résidents et la municipalité à contribué un montant de **500 \$** pour les aider à en assumer les frais.

L'ensemble vocal Douce Harmonie : L'aventure de Douce Harmonie a commencé autour d'un petit groupe d'étudiantes en chant de Mad. Émé Lacroix. Il regroupe une quinzaine de voix féminines, toutes provenant de diverses régions de la Péninsule acadienne. Toutes reçoivent de la formation vocale et musicale, ce qui contribue à la beauté du son harmonieux qui se dégage des voix, d'où le nom « Douce Harmonie ». La municipalité leur a fait don de **500 \$** pour les aider dans l'organisation de spectacles durant l'année

Fondation Marichette : La Fondation Marichette facilite l'accès à l'éducation aux femmes du Nouveau-Brunswick qui misent sur une meilleure formation pour se sortir d'une situation de dépendance économique. La municipalité a fait don d'un montant de **1 000 \$** en 2023.

Association des plus belles baies du monde : Imaginé par un breton, M. Jean Manquat dans les années 90, le Club des Plus Belles Baies du Monde, naît au salon du Tourisme de Berlin, en février 1997, grâce aux trois pères fondateurs, Michel Met, Hervé Légo, et Bruno Bodard. L'idée fondatrice de l'association depuis 25 ans, notre vision commune: comment concilier développement Touristique et Préservation des Écosystèmes. La baie des chaleurs fait partie de cette association et la municipalité a donc contribué un montant de **500 \$** visant l'atteinte de leurs objectifs.

Julie D'Amour Léger : Artiste photographe et photographe professionnelle œuvrant principalement dans le milieu culturel. Un don de **3 000 \$** lui a été octroyé pour son exposition « Cap sur les pêches ».

Festival cirque nomade : Ce festival regroupe des artistes du cirque présentant spectacles ou ateliers au grand public. La municipalité leur a octroyé un montant de 2 500 \$ en 2023.

Christian Goguen : Cachet de 1 500 \$ donné à monsieur Goguen pour une conférence donnée à des élèves au sujet du syndrome Gilles de la Tourette.

Fondation communautaire – Péninsule acadienne : La Fondation communautaire de la Péninsule acadienne inc. a pour mission de renforcer la solidarité communautaire et d'améliorer la qualité de vie par la mise sur pied et le développement de fonds de dotation permanents. Ceci permet de fournir aux particuliers, aux familles, aux groupes communautaires, aux corporations et aux fondations privées le moyen d'appuyer des activités de bienfaisance et des causes de leur choix. En 2023 la municipalité a octroyé un montant de 5 000 \$.

Polyvalente Louis-Mailloux – La municipalité a fait un don de 2 218 \$ pour aider à financer les activités entourant la remise des diplômes 2023.

Louis Pître – Monsieur Pitre et un auteur de livre pour enfants. La municipalité lui a remis en don de 500 \$ pour l'aider à la publication de livres.

Club chasse et pêche – Bas-Caraquet – Un montant de 500 \$ a été attribué au Club pour l'organisation du carnaval d'hiver annuel.

Association hockey mineur Caraquet – L'association a organisé un tournoi local et la Ville de Caraquet leur a octroyé un montant de 500 \$ pour les aider dans l'organisation.

Piscine Gérard-St-Cyr : Une contribution annuelle est attribuée à la Piscine pour les aider à opérer et offrir des activités à la population. En 2023, 113 075 \$ leur a été octroyé.

Coopérative carrefour santé communautaire Inkerman : La CCSCI se présente comme la solution actuelle et future pour répondre aux changements démographiques de la région d'Inkerman et de la Péninsule acadienne, soit le vieillissement de sa population et la diminution de jeunes familles ; cela permettra à une population plus âgée qui peut moins se déplacer d'avoir des soins directement chez eux, en plus de combler un manque pour les jeunes familles, ainsi que les

travailleuses et travailleurs en attirant de nouvelles familles à s'établir dans la région. Les anciens DSL de Pokemouche et Évangéline s'étaient engagés financièrement dans le projet et la Ville de Caraquet a honoré cet engagement : **10 528 \$** pour Pokemouche et **2 417 \$** pour Évangéline.

Légion royale canadienne : Pour contribuer aux activités du Jour du Souvenir, la municipalité a contribué un montant de **500 \$** à la Légion.

4.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SUBVENTIONS

Il est important pour la municipalité de Caraquet de contribuer au développement économique de la région. Vous retrouvez dans ce rapport, les subventions octroyées par la municipalité d'une valeur de 500 \$ ou plus. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer l'administration municipale.

Chambre de commerce et du tourisme du Grand Caraquet : L'organisme existe depuis 100 ans et se veut le défenseur, leader et promoteur du milieu des affaires et du tourisme de la région du Grand Caraquet. Il rassemble, informe et représente les intérêts de ses membres. Un tel organisme joue un rôle capital dans le développement économique de la région et c'est pourquoi la municipalité a accepté de contribuer un montant de **10 000 \$** à la Chambre en 2023.

5. SERVICES

Les budgets et les services d'un gouvernement local sont établis selon un système normalisé de classification. Pour l'année 2024, la Ville disposait d'un budget de 12 574 285 \$ au fonds de fonctionnement général et d'un budget de 2 826 500 \$ au fonds de fonctionnement eau et égout.

5.1 SERVICES GÉNÉRAUX

Dépenses totales : 15 232 436 \$

5.1.1 Services d'administration générale

Dépenses totales : 2 478 505 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration de la municipalité, c'est-à-dire les salaires et les indemnités de la mairesse et des conseillers; les salaires et les indemnités du directeur des services municipaux et des dix employés de bureau; les frais associés au fonctionnement et à l'entretien de l'hôtel de ville; les frais juridiques et de vérification; l'assurance responsabilité civile; le coût de l'évaluation foncière dans les limites de la ville; la formation des employés; la participation à des congrès et les subventions à des organismes.

5.1.2 Services de protection

Dépenses totales : 2 255 981 \$

Ces services comprennent les dépenses relatives aux services de police (1 776 211 \$), à la protection contre les incendies (353 340 \$) et au contrôle des animaux (126 430 \$).

Les services de lutte contre les incendies sont dispensés par la brigade Caraquet. Elle comprend deux casernes situées au 179, boul. St-Pierre ouest à Caraquet et au 8185, rue St-Paul à Bas-Caraquet. Le service d'incendie de Caraquet fournit des services de prévention et d'extinction des incendies, à la Ville de Caraquet grâce aux services de pompiers volontaires et d'un chef pompier à temps partiel. Le service possède une flotte de 6 véhicules qui comprend, entre autres équipements, un camion échelle, deux camions-citernes, deux véhicules de sauvetage, une motoneige et des pinces de désincarcération. Le contrôle des animaux sur le territoire de la ville a été effectué par la CSRPA, en vertu d'une entente régionale.

5.1.3 Services de transport

Dépenses totales : 4 201 717 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives, entre autres, aux services techniques, aux dépenses liées au garage municipal, à l'entretien des routes, aux égouts pluviaux, à l'éclairage des voies publiques, aux services relatifs à la signalisation et au tracage des voies de circulation.

5.1.4 Services d'hygiène du milieu

Dépenses totales : 634 217 \$

Les Services d'hygiène du milieu comprennent les dépenses relatives à la collecte et à l'élimination des déchets domestiques et du recyclage (634 217 \$). La Ville a un contrat avec la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour ces services.

5.1.5 Services de mise en valeur du territoire

Dépenses totales : 2 318 801 \$

Les services de mise en valeur du territoire comprennent, entre autres, les services d'aménagement du territoire, qui sont fournis par la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne, l'embellissement de terrains (incluant les salaires et bénéfices, l'exploitation du centre d'information touristique de Caraquet, certains frais liés au terrain de camping, selon l'entente avec l'exploitant, la promotion touristique, le logement, l'écocentre, etc.

5.1.6 Services récréatifs et culturels

Dépenses totales: 1 992 277 \$

Cette catégorie comprend, entre autres, les dépenses relatives à l'administration et l'entretien du Colisée Léopold-Foulem (incluant les salaires et bénéfices des employés (485 996 \$); les dépenses liées au Musée acadien de Caraquet (incluant les salaires et bénéfices) (47 657 \$); les dépenses liées à la bibliothèque Mgr-Paquet (91 242 \$); les dépenses liées au bâtiment du Carrefour de la Mer et du Centre culturel de Caraquet (571 499 \$).

5.1.7 Services financiers

Dépenses totales: 1 350 938 \$

Cette catégorie comprend les intérêts sur les prêts à court et à long terme, le remboursement du principal de la dette à long terme, le financement de déficits d'années antérieures et les transferts au fonds de réserve pour de futures dépenses.

En 2024, la municipalité a remboursé 1 028 000 \$ du principal de la dette et payé 246 262 \$ en intérêts sur la dette à long terme. Les frais d'obligation s'élèvent à 29 308 \$. Voir le tableau 2 pour des renseignements supplémentaires sur les emprunts actifs.

Tableau 2
Dette du Fonds général

But	Année	Montant emprunté	Durée
Mâchoires de la vie	2014	18 000 \$	10 ans
Bâtiment – Colisée Léopold-Foulem	2014	41 000 \$	10 ans
Égouts pluviaux, Terrassement Accotement	2014	83 000 \$	10 ans
Remorque	2014	22 000 \$	10 ans
Cage d'excavation, Garage municipal, asphalte, trottoirs, améliorations des rues	2014	242 000 \$	10 ans
Amélioration de rues, asphalte et trottoirs	2014	272 000 \$	10 ans
Achat de terrains et abris postaux	2015	50 000 \$	10 ans
Agrandissement – Bibliothèque	2015	100 000 \$	10 ans
Refroidisseur – Colisée Léopold-Foulem	2015	25 000 \$	10 ans
Trottoirs et bordures, Camion de service F450, Améliorations de rues	2015	425 000 \$	10 ans
Amélioration de rues, asphalte et trottoirs	2015	109 000 \$	10 ans
Cuisine – Carrefour de la Mer	2016	50 000 \$	10 ans
Amélioration électricité – camping	2016	35 000 \$	10 ans
Asphalte et Salière	2016	392 000 \$	10 ans

Grader	2016	300 000 \$	10 ans
Massey Ferguson Trottoirs Amélioration de rues	2016	232 000 \$	10 ans
Refrigerateur – Colisée	2017	185 000 \$	10 ans
Terrains de tennis	2017	50 000 \$	10 ans
Garage municipal	2017	212 000 \$	10 ans
Trottoirs, amélioration de rues et asphalte	2017	335 000 \$	10 ans
Trottoirs	2017	73 000 \$	10 ans
Asphalte	2018	350 000 \$	10 ans
Trottoirs, asphalte	2018	200 000 \$	10 ans
Garage municipal	2018	288 000 \$	20 ans
Amélioration de rues et asphalte	2018	133 000 \$	10 ans
Trottoirs, améliorations de rues et asphalte	2018	340 000 \$	10 ans
Trottoirs, améliorations de rues et asphalte	2019	525 000 \$	10 ans
Affichage	2019	100 000 \$	10 ans
Asphalte	2019	200 000 \$	10 ans
Améliorations de rues	2019	125 000 \$	10 ans
EcoCentre	2019	75 000 \$	10 ans
Amélioration de rues	2020	100 000 \$	10 ans
Asphaltage de rues	2020	200 000 \$	10 ans
Camions (3)	2020	175 000 \$	5 ans
Trottoirs	2020	75 000 \$	10 ans
Carrefour de la Mer	2020	500 000 \$	10 ans
EcoCentre	2020	50 000 \$	10 ans
EcoCentre	2021	200 000 \$	10 ans
Amélioration des rues	2021	65 000 \$	10 ans
Asphaltage de rues	2021	35 000 \$	10 ans
Amélioration des rues	2021	150 000 \$	10 ans
Asphaltage de rues	2021	165 000 \$	10 ans

Garage municipal (AFMNB)	2021	85 000 \$	10 ans
Trottoirs	2021	50 000 \$	10 ans
Équipements	2021	35 000 \$	5 ans
Équipements – pompiers	2021	40 000 \$	10 ans
Camion pompier	2021	85 000 \$	5 ans
Tracteur	2021	25 000 \$	5 ans
Déchiqueteuse à bois	2021	55 000 \$	5 ans
Amélioration de rues	2021	200 000 \$	10 ans
Terrain – Centre regional des générations	2022	350 000 \$	20 ans
Asphaltage et collematage de rues	2022	274 000 \$	10 ans
Appareil de levage – garage municipal	2022	9 000 \$	10 ans
Souffleuse Beaulieu	2022	42 000 \$	10 ans
Améliorations de rues – pluvial et terrassement	2022	128 000 \$	10 ans
Bobcat	2022	85 000 \$	10 ans
Freightliner 2022	2022	297 000 \$	10 ans
Trottoirs (BSPO et rue du Portage)	2022	65 000 \$	10 ans
Remplacement trottoirs	2023	100 000 \$	10 ans
Asphaltage	2023	150 000 \$	10 ans
Trottoirs et bordures	2023	100 000 \$	10 ans
Améliorations de rues	2023	250 000 \$	10 ans
Réservoir diesel	2023	35 000 \$	5 ans
Développement – logements	2023	619 000 \$	20 ans
Centre régional des générations – bâtiment	2024	2 000 000 \$	30 ans
Toilettes – terrains de jeux	2024	46 000 \$	10 ans
Camion de pompier	2024	775 000 \$	15 ans
Terrains – Pickleball	2024	200 000 \$	5 ans
Douches – Camping	2024	200 000 \$	20 ans

5.2 SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales: 3 064 401 \$

5.2.1 Service d'approvisionnement en eau

Dépenses totales : 1 552 112 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration, aux employés, à l'entretien des bâtiments et aux fournitures de bureau (533 713 \$); à la purification de l'eau (52 191 \$); à l'approvisionnement en eau (31 978 \$); à la transmission et la distribution de l'eau (66 374 \$) et au pompage (308 669 \$). En 2024, on a noté des mauvaises créances au montant de 20 686 \$.

5.2.2 Service d'évacuation des eaux usées

Dépenses totales: 1 512 289 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration (524 079 \$); au système de raccordement (47 021 \$); à la station de levage (167 840 \$) et à l'épuration et évacuation des eaux usées (283 545 \$).

5.2.3 Services financiers pour les services publics d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées

Dépenses totales : 672 429 \$

Cette catégorie comprend les intérêts sur les prêts à court et à long terme, le remboursement du principal de la dette à long terme, le financement de déficits d'années antérieures et les transferts au fonds de réserve pour de futures dépenses.

En 2023, la municipalité a remboursé 497 000 \$ du principal de la dette et payé 160 566 \$ en intérêts. Un transfert de 2 000 \$ a été effectué au fonds de réserve du bassin de la rue Landry. Voir le tableau 3 pour des renseignements supplémentaires sur les emprunts actifs.

Tableau 3

Dette du Fonds pour les services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées

But	Année	Montant emprunté	Durée
Lagune	2014	129 000 \$	10 ans
Prolongement de rues	2014	100 000 \$	10 ans
Prolongement de rues	2014	39 000 \$	10 ans
Usine de traitement Ste-Anne	2014	45 000 \$	10 ans
Prolongement de rues, asphaltage, raccordements	2015	130 000 \$	10 ans
Prolongement de rues	2015	200 000 \$	10 ans
Usine de traitement Ste-Anne	2015	70 000 \$	10 ans
Asphaltage – raccordements	2016	120 000 \$	10 ans
Prolongement de rues, machinerie et équipement	2016	165 000 \$	10 ans
Aérateurs pour lagune, démarreur progressif	2016	165 000 \$	10 ans
Prolongement de rues, machinerie et équipement	2017	135 000 \$	10 ans
Prolongement de rues	2017	90 000 \$	10 ans
Prolongement de rues	2017	135 000 \$	10 ans
Prolongement de rues et système Skada	2018	175 000 \$	10 ans
Prolongement de rues	2018	110 000 \$	10 ans
Projets FEPTU : Conduite d'aqueduc Réservoir d'eau Système UV Égouts sanitaires	2018	945 000 \$	30 ans
Système d'eau et d'égout	2019	405 000 \$	30 ans
Asphalte – raccordements	2019	40 000 \$	5 ans
Équipements	2019	160 000 \$	10 ans
Prolongement de rues	2020	400 000 \$	10 ans
Équipements	2020	50 000 \$	10 ans

Prolongement de rues	2020	250 000 \$	10 ans
Équipements	2021	45 000 \$	5 ans
Système d'eau et d'égout	2021	210 000 \$	10 ans
Lagune	2021	320 000 \$	10 ans
Station de pompage	2021	80 000 \$	10 ans
Puits	2021	70 000 \$	10 ans
Équipements	2022	50 000 \$	10 ans
Stations de pompage	2022	144 000 \$	10 ans
Prolongement – rue du Colisée	2022	256 000 \$	10 ans
Prolongement – rue de la Gare	2022	315 000 \$	10 ans
Réseaux – lagune rue Landry	2023	630 000 \$	30 ans
Remplacement chlorinateur la source	2023	20 000 \$	10 ans
Camion de service avec plateforme élévatrice	2023	85 000 \$	10 ans
Camion pick up	2023	100 000 \$	5 ans
Réseaux – lagune rue Landry	2024	155 000 \$	30 ans
Camion de service	2024	100 000 \$	10 ans

ANNEXE I - DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL ET PRÉSENCES

Dates	Type de Réunion	Bernard Thériault	Florence Albert	Louise Blanchard	Jacques Boucher	Pierre Boudreau	Jean-Claude Doiron	Nicole Hébert	Terry Ing	Marie-Soleil Landry	Kim Légère
15 janvier 2024	Ordinaire										
12 février 2024	Ordinaire										
11 mars 2024	Ordinaire										
19 mars 2024	Extraordinaire										
8 avril 2024	Ordinaire										
22 avril 2024	Extraordinaire										
13 mai 2024	Ordinaire										
27 mai 2024	Extraordinaire										
17 juin 2024	Ordinaire										
15 juillet 2024	Extraordinaire										
7 août 2024	Extraordinaire										
9 septembre 2024	Ordinaire										
15 octobre 2024	Ordinaire										
12 novembre 2024	Ordinaire										
18 novembre 2024	Extraordinaire										
2 décembre 2024	Extraordinaire										

LÉGENDE	
Présent	
Absent	

ANNEXE II -ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

VILLE DE CARAQUET
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2024

	PAGE
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 4
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS	5
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	6
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	7
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	

À son honneur le Maire et aux membres du Conseil municipal de Ville de Caraquet,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Ville de Caraquet et ses filiales (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Municipalité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités consolidés, de la variation de la dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour la période close à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément au code de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les états financiers consolidés de Ville de Caraquet pour la période close le 31 décembre 2023 ont été audités par EPR Bathurst / Péninsule de Bathurst, au Canada, avant sa fusion avec MNP s.r.l. EPR Bathurst / Péninsule a exprimé une opinion non modifiée sur ces états résumés le 14 juin 2024.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de l'audit.

Bathurst (Nouveau-Brunswick)

14 octobre 2025

MNP s.r.l.
Comptables professionnels agréés

VILLE DE CARAQUET
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
AU 31 DÉCEMBRE 2024

5

	Budget Non-audit� (note 24)	2024 Actuel	2023 Actuel
REVENUS			
Mandat et octroi inconditionnel	11 836 348 \$	11 848 614 \$	11 046 978 \$
Services � d'autres gouvernements	207 398	210 895	198 588
Vente de services	145 422	731 013	307 292
Autres transferts gouvernementaux	91 117	1 176 371	1 999 258
Frais aux usagers - Eau et �gouts	2 720 000	2 702 361	2 734 759
Int�r�ts	43 500	144 325	108 677
Autres revenus de propres sources	287 000	1 796 002	435 371
(Perte) gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(37 683)	4 473
	15 330 785	18 571 898	16 835 396
D�PENSES			
Services d'administration g�n�rale	2 881 215	3 829 443	3 223 008
Services de protection	2 204 925	2 255 981	2 069 309
Services de transport	4 238 375	4 201 717	3 754 006
Services d'hygi�ne du milieu	637 718	634 217	669 267
Services de la mise en valeur du territoire	1 529 870	2 318 801	1 494 084
Services r�cr�atifs et culturels	1 753 596	1 992 277	1 748 782
Services d'eau et �gouts	3 014 646	3 064 401	3 203 798
	16 260 345	18 296 837	16 162 254
EXC�DENT (D�FICIT) POUR L'ANN�E (NOTE 21)	(929 560) \$	275 061	673 142
EXC�DENT ACCUMUL� AU D�BUT DE L'ANN�E		34 966 086	34 292 944
EXC�DENT ACCUMUL� � LA FIN DE L'ANN�E		35 241 147	\$34 966 086 \$

Les notes compl mentaires ci-jointes font partie int grante des  tats financiers consolid s.

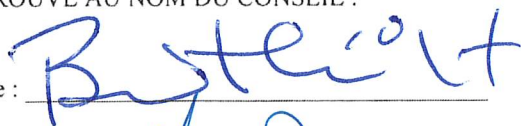
VILLE DE CARAQUET
 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 AU 31 DÉCEMBRE 2024

6

	2024	2023
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (note 3)	1 952 388 \$	564 457 \$
Débiteurs :		
- Général (note 4)	1 122 603	1 468 713
- Gouvernement fédéral et ses agences (note 5)	813 275	1 817 986
- Province du Nouveau-Brunswick (note 6)	635 290	6 527 787
	4 523 556	10 378 943
PASSIFS		
Découvert bancaire	480 120	511 538
Emprunt bancaire (note 7)	10 926 037	11 601 988
Créditeurs et charges à payer (note 8)	3 242 052	3 603 813
Revenus différés (note 9)	11 583 538	6 033 073
Dette à long terme (note 10)	13 639 000	11 688 000
Obligation de location - acquisition (note 11)	231 223	-
Passif pour congés de maladie cumulés et allocation de retraite (note 12)	107 033	249 477
	40 209 003	33 687 889
DETTE NETTE	(35 685 447)	(23 308 946)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 20)	120 052 568	105 199 061
Amortissement cumulé	(50 366 076)	(47 686 888)
	69 686 492	57 512 173
Stock de fournitures	1 215 774	756 421
Frais payés d'avance	24 328	6 438
	70 926 594	58 275 032
EXCÉDENT ACCUMULÉ	35 241 147 \$	34 966 086 \$

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL :

Maire :



Administrateur :



Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

VILLE DE CARAQUET
 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
 EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

7

	2024	2023
Excédent pour l'année	275 061 \$	673 142 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 905 867)	(13 799 205)
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	37 683	(4 473)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 693 091	2 495 782
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	774	31 439
	(11 899 258)	(10 603 315)
Acquisition de stocks de fournitures	(1 215 774)	(756 421)
Acquisition de frais payés d'avance	(24 328)	(6 438)
Consommation de stocks de fournitures	756 421	709 108
Utilisation des frais payés d'avance	6 438	78
	(477 243)	(53 673)
Variation de la dette nette	(12 376 501)	(10 656 988)
Dette nette au début de l'exercice	(23 308 946)	(12 651 958)
Dette nette à la fin de l'exercice	(35 685 447) \$	(23 308 946) \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

VILLE DE CARAQUET
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
AU 31 DÉCEMBRE 2024

8

	2024	2023
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
Excédent pour l'exercice	275 061 \$	673 142 \$
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	37 683	(4 473)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 693 091	2 495 782
Débiteur - Général	346 110	(583 550)
Débiteur - Gouvernement fédéral et ses agences	1 004 711	(1 582 420)
Débiteur - Province du Nouveau-Brunswick	5 892 497	(5 736 417)
Créditeurs et frais courus	(611 241)	3 576 690
Revenus différés	4 943 068	4 537 905
Avantages postérieurs à l'emploi payables	107 033	-
Acquisition / utilisation de stocks / frais payés d'avance	(477 241)	(53 673)
Changements dans les fonds de réserve	(2 953)	3 814
	14 207 819	3 326 800
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 905 867)	13 799 205
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	774	31 439
	(14 905 093)	13 767 766
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à demande	(675 951)	9 783 506
Dette à long terme	3 476 000	2 689 000
Remboursement de la dette à long terme	(1 756 223)	(1 497 000)
Obligation de location acquisition	231 223	-
	1 275 049	10 975 506
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	577 775	534 540
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, au début de l'exercice	(360 752)	(895 292)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, à la fin de l'exercice	217 023 \$	(360 752) \$
LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SONT COMPOSÉS COMME SUIV : 		
Encaisse	928 366 \$	150 787 \$
Découvert bancaire	(480 120)	(511 538)
	448 246 \$	(360 751) \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

Suite à la réforme de la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick en vigueur depuis le 1er janvier 2023, la ville de Caraquet et le village de Bas-Caraquet ont été fusionnés pour constituer une ville appelée Ville de Caraquet. Les districts suivants y sont aussi annexés : District de services locaux de Pokesudie, District de services locaux de St-Simon, District de services locaux de Blanchard Settlement, une partie du District de services locaux d'Évangéline, District de services locaux de Pokemouche, une partie du District de services locaux de Caraquet et une partie du District de services locaux de Landry Office.

En tant que municipalité, la ville est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(c) de la *Loi canadienne de l'impôt sur le revenu*.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la ville de Caraquet reposent sur les observations de l'administration présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés.

La ville a adopté les normes du CSP le 1er janvier 2011.

Les états financiers présentés selon les normes du CSP portent surtout sur la situation financière de la ville et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la ville.

Les entités incluent dans les états financiers sont les suivants :

- Ville de Caraquet
- Pompiers volontaires
- Entités constituées par arrêté municipal

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la ville sont les suivants :

Entité publiante

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la ville et qui sont la propriété de la ville ou qui sont contrôlées par elle.

Les transactions et les soldes interservices sont éliminés.

Entités contrôlées

La ville contrôle l'entité suivante, soit les pompiers volontaires. De plus, la ville contrôle aussi quatre entités constituées par arrêtés municipaux à savoir : la Commission des sports et loisirs, la Commission sur l'environnement, la Commission culturelle et la Commission de développement économique. L'entité publiante doit inclure les actifs, passifs, revenus et dépenses des entités contrôlées aux états financiers. Les entités constituées par arrêtés municipaux ne disposent pas de budget indépendant. Concernant les pompiers volontaires, la majorité de leur budget de fonctionnement provient d'une subvention de la ville qui est inclus dans les dépenses du service de protection. Par conséquent, leurs actifs, passifs, revenus et dépenses ne sont pas présentés en notes puisque ces informations ne sont pas significatives.

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers ont été approuvés par le conseil et par le Ministre des gouvernements locaux le 29 novembre 2023.

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Comptabilisation des recettes

a) Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés.

b) Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la ville se composent de l'encaisse, de placements à court terme, de comptes débiteurs, des montants exigibles des fonds propres, du découvert bancaire, d'emprunt bancaire, de créditeurs et de charges à payer, de fonds en fiducie et des dettes à long terme. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la ville n'est pas exposée à d'importants taux d'intérêts, taux de change ou risque de crédit découlant de ces outils financiers. La juste valeur de ces outils financiers correspond approximativement à leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

La ville est exposée au risque de crédit par le biais des comptes débiteurs. La ville minimise les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposée à ce risque principalement en regard de ses créditeurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse en main, les soldes bancaires, les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de trois mois ou moins et du découvert bancaire.

Immobilisations corporelles

À partir du 1er janvier 2011, la ville a adopté les dispositions du CSP, au chapitre 3150 sur les immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

<u>Type d'actif</u>	<u>Années</u>
Améliorations foncières	5-25 années
Bâtiments	30-40 années
Véhicules	5 années
Machinerie et équipement	5-15 années
Chemins et routes	15-60 années
Réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées	15-60 années

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive. Le financement pour l'achat d'immobilisations est enregistré en tant que revenu lorsqu'il est reçu.

Information sectorielle

La ville de Caraquet est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la ville sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants :

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la ville. Ceci comprend les fonctions du conseil, gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux et autres mesures de protection.

Services de transport

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène du milieu

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services de la mise en valeur du territoire

Cette section est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les piscines, les arénas, les parcs et terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Services d'eau et égouts

Cette section est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, les usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

Inventaire des fournitures

Les stocks sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement net, le coût étant déterminé sur le premier entré, premier sorti.

Avantages postérieurs à l'emploi

La ville a reconnu ses obligations en vertu des régimes postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, net des actifs du régime. La ville a un avantage de congé de maladie tel que documenté dans la note 11 et un régime de retraite tel que documenté dans la note 12.

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

3. ENCAISSE

	2024	2023
Encaisse - affectée	1 024 022 \$	413 670 \$
Encaisse - non affectée	928 366	150 787
	1 952 388 \$	564 457 \$

4. DÉBITEURS - GÉNÉRAL

	2024	2023
Comptes à recevoir	626 339 \$	1 164 084 \$
CRDG - Dons à recevoir	236 918	50 500
Taxes municipales à recevoir	143 440	162 399
Intérêts à recevoir	153 602	138 354
Provision pour mauvaises créances	(37 696)	(46 624)
	1 122 603 \$	1 468 713 \$

5. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DE SES AGENCES

	2024	2023
Agence du revenu du Canada (remboursement de TVH)	813 275 \$	1 817 986 \$

6. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

	2024	2023
Ministère des Transports et de l'Infrastructure du NB	466 398	36 484
Société Développement régional	-	6 370 938
Province du NB	168 892	120 365
	635 290 \$	6 527 787 \$

7. EMPRUNT BANCAIRE

La ville de Caraquet dispose de cinq marges de crédit institutionnelles autorisées pour un total de 5 103 871 \$ avec un montant maximal permis de 4 695 092 \$ au taux de base variable dont 3 263 871 \$ n'était pas utilisé au 31 décembre 2024. Ces marges sont garanties par un contrat spécial.

La ville de Caraquet dispose d'une sixième marge de crédit garanti entreprise de 11 000 000 \$ au taux de 5,45 % pour le Centre régional des générations dont 5 184 \$ n'était pas utilisé au 31 décembre 2024.

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2024	2023
Créditeurs et frais courus	1 193 095 \$	871 437 \$
Centre régional des générations	2 048 537	2 731 931
Déductions à la source à payer	420	445
	3 242 052 \$	3 603 813 \$

9. REVENUS DIFFÉRÉS

	2024	2023
Centre régional des générations	11 378 029 \$	6 033 073 \$
Comité du port de Caraquet	205 509	-
	11 583 538 \$	6 033 073 \$

10. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick		
Série de 1,200 % à 3,100 %, échéant en 2024, D.C. BL-15.	-	75 000 \$
Série de 1,050 % à 3,150 %, échéant en 2025, D.C. BN-11.	79 000	156 000
Série de 1,200 % à 2,950 %, échéant en 2026, D.C. BP-12.	219 000	325 000
Série de 1,650 % à 3,300 %, échéant en 2037, D.C. BR-12.	361 000	436 000
Série de 2,550 % à 3,700 %, échéant en 2038, D.C. BU-11.	666 000	781 000
Série de 2,550 % à 3,400 %, échéant en 2028, D.C. BU-28.	98 000	121 000
Série de 2,100 % à 3,550 %, échéant en 2029, D.C. BW-17.	539 000	640 000
Série de 0,500 % à 1,800 %, échéant en 2030, D.C. BY-16.	601 000	727 000
Série de 0,855 % à 2,378 %, échéant en 2031, D.C. CA-13.	791 000	926 000
Série de 4,700 % à 4,848 %, échéant en 2042, D.C. CC-09.	1 075 000	1 165 000
Série de 5,115 % à 4,665 %, échéant en 2043, D.C. CD-08.	384 000	400 000
Série de 5,245 % à 5,185 %, échéant en 2043, D.C. CE-08.	1 365 000	1 454 000
Série de 3,360 % à 4,463 %, échéant en 2044, D.C. CG-11.	3 221 000	-
	9 399 000 \$	7 206 000 \$

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

10. DETTE À LONG TERME (SUITE)

	2024	2023
Solde reporté	9 399 000 \$	7 206 000 \$
Série de 1,200 % à 3,100 %, échéant en 2024, D.C. BL-15.	-	35 000
Série de 1,050 % à 3,150 %, échéant en 2025, D.C. BN-12.	45 000	88 000
Série de 1,200 % à 2,950 %, échéant en 2026, D.C. BP-13.	98 000	145 000
Série de 1,650 % à 2,900 %, échéant en 2027, D.C. BR-13.	117 000	154 000
Série de 2,550 % à 3,700 %, échéant en 2038, D.C. BU-12.	945 000	996 000
Série de 2,550 % à 3,700 %, échéant en 2039, D.C. BW-18.	411 000	451 000
Série de 0,500 % à 1,800 %, échéant en 2030, D.C. BY-17.	429 000	497 000
Série de 0,855 % à 2,378 %, échéant en 2031, D.C. CA-14.	505 000	579 000
Série de 4,700 % à 4,266 %, échéant en 2038, D.C. CC-10.	636 000	702 000
Série de 5,245 % à 5,185 %, échéant en 2043, D.C. CE-09.	799 000	835 000
Série de 3,360 % à 4,462 %, échéant en 2044, D.C. CG-12.	255 000	-
	13 639 000 \$	11 688 000 \$

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux des municipalités du Nouveau-Brunswick a été obtenue à l'égard de ces dettes à long terme.

2018 Émission de 1 230 000 \$:

Le 21 décembre 2038, la somme de 418 000 \$ sera refinancé pour une durée n'excédant pas dix ans.

2019 Émission de 605 000 \$:

Le 21 novembre 2039, la somme de 33 000 \$ sera refinancé pour une durée n'excédant pas dix ans.

2023 Émission de 835 000 \$:

Le 4 décembre 2043, la somme de 313 000 \$ sera refinancé pour une durée n'excédant pas dix ans.

Les versements exigibles à effectuer au cours des cinq prochaines années sont les suivants :

2025	1 581 000 \$
2026	1 461 000 \$
2027	1 287 000 \$
2028	1 210 000 \$
2029	1 039 000 \$

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

11. OBLIGATION DE LOCATION - ACQUISITION

	2024	2023
CWB National leasing, contrat de location - acquisition remboursable avec 60 versements mensuels de 4 642 \$ incluant l'intérêt au taux de 8,99 %. L'équipement est achetable à la fin du contrat pour un paiement de 200 \$	231 223 \$	- \$
Les versements exigibles à effectuer au cours des cinq prochaines années sont les suivants :		
2025	40 836 \$	
2026	43 784 \$	
2027	46 945 \$	
2028	50 333 \$	
2029	49 324 \$	

12. CONGÉS DE MALADIE ACCUMULÉS

La ville offre un congé de maladie qui s'accumule à 1,25 jour par mois pour les employés non administratifs à temps plein. Tous les employés peuvent accumuler un maximum de 160 jours de congés de maladie. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée égale au congé de maladie accumulé.

Une évaluation actuarielle a été réalisée sur le plan des 24 employés en conformité avec CSP 3255. La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités projetées au prorata des services à l'usage prévu. L'évaluation était basée sur un certain nombre d'hypothèses concernant des événements futurs, comme l'augmentation des taux d'intérêt, les salaires et le roulement du personnel et la retraite. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la ville.

Les principales hypothèses de l'évaluation sont comme suit :

- l'augmentation annuelle des salaires est de 3 %;
- le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 3,40 %;
- l'âge de la retraite est de 60 ans; et
- l'estimation de l'utilisation nette du taux de congé de maladie varie avec l'âge.

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

Le passif non financé était de 229 600 \$ au 1er janvier 2011; 107 033 \$ au 31 décembre 2024 et 249 477 \$ au 31 décembre 2023. Le passif au 1er janvier 2011 a été enregistré comme un ajustement à la période antérieure à l'adoption du CSP.

13. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER

a) Attribution pour service à long terme

Les employés administratifs de la Municipalité sont admissibles à ces avantages après dix années consécutives de service à temps plein. Les employés admissibles ont droit à cinq jours de salaire normal pour chaque année complète de travail continu jusqu'à un maximum de 125 jours. Les prestations accumulées sont payables dans l'année où les employés cessent de travailler pour la ville, soit parce qu'ils prennent leur retraite ou parce qu'ils quittent en bons termes avec l'employeur. Au cours de l'année, aucun montant (325 167 \$ en 2023) n'a été déboursé en récompenses pour longs états de service.

b) Régime de retraite à cotisations déterminées

La ville finance un régime de retraite contributif à cotisations déterminées pour pratiquement tous ses employés. Les employés syndiqués font des contributions égales à 5 % de leur salaire et la ville contribue 9 %, la moitié de ces contributions sont pour le régime de pension et l'autre moitié pour le REER collectif. Concernant les employés administratifs, la ville leur fournit des contributions égales à 8 % de leur salaire aussi pour le régime de pension et le REER collectif. Les contributions combinées de l'employeur et des employés cette année étaient de 402 783 \$ (375 316 \$ en 2023).

14. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, la ville peut être impliquée dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. Étant donné que le résultat final en matière de réclamations et de procédures judiciaires en instance ne peut, en date du 31 décembre 2024, être prédit avec certitude, la direction et le conseil sont d'avis que la résolution de ces affaires n'aura pas de conséquences négatives importantes puisque la ville maintient une police d'assurance qui la couvre pour des montants jugés appropriés.

La ville a endossé des emprunts contractés par divers organismes. Au 31 décembre 2024, ces emprunts totalisent 165 000 \$ (165 000 \$ en 2023). Il est impossible d'évaluer le montant que la ville pourrait devoir payer en cas de défaut d'un ou de plusieurs de ces organismes. L'autorisation n'a pas été reçue du Ministère des Gouvernements locaux.

15. ENGAGEMENTS

Le ministère de l'environnement du Nouveau-Brunswick exige, dans une entente de financement du Fonds de Chantiers Canada - volet collectivité Canada, le maintien d'un fonds de réserve de remplacement. Un montant de 2 000 \$ doit ainsi être mis de côté pendant au moins 10 ans ou jusqu'à ce que la ville de Caraquet ait établi un fonds de réserve de remplacement de 20 000 \$. La réserve de remplacement doit être utilisée pour le remplacement de biens d'immobilisations d'eau et d'égout précis autorisé par le ministre de l'Environnement et/ou de son représentant. La réserve ne devra en aucun cas servir pour des travaux d'entretien ordinaires et/ou des réparations mineures.

La ville a une entente de financement avec le Centre Culturel de Caraquet Inc. selon laquelle la ville s'engage à verser un montant de 45 000 \$ par an pendant 15 ans, échéant en 2024, en échange d'initiatives conformes aux objectifs de développement économique de cet organisme à but non lucratif. De plus, la ville s'engage à verser un montant supplémentaire de 17 009 \$ par an pendant 10 ans, échéant en 2028, afin de leur permettre de faire l'acquisition d'équipements d'éclairage, de sonorisation et projection pour le Carrefour de la Mer ainsi que 30 000 \$ par an pendant 10 ans pour financer les activités du Centre Culturel de Caraquet. Également, en 2020, il a été résolu de verser un montant supplémentaire de 25 000 \$ par an pendant 10 ans, échéant en 2031, pour financer le projet de rénovation de mise à niveau du Centre Culturel de Caraquet.

La ville a une entente de financement avec l'Université de Moncton - Campus de Shippagan selon laquelle la ville s'engage à verser un montant de 10 000 \$ par année pour une période de 10 ans, échéant en 2028, afin d'appuyer les étudiantes et étudiants athlètes et en stages non rémunérés.

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

16. CONFORMITÉ DES EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt provisoire pour le capital

La ville a des autorisations ministérielles non utilisées pour les emprunts à court terme suivants :

Général de capital :			
D.C. No. 19-0049	189 000	\$	Financement intérimaire
D.C. No. 21-0029	3 600 000		
D.C. No. 22-0022	4 000 000		
D.C. No. 22-0060	150 000		
D.C. No. 22-0073	46 000		
D.C. No. 23-0058	1 225 000		
	9 210 000		
Capital d'eau et d'égouts :			
D.C. No. 22-0022	910 000		
D.C. No. 22-0062	2 000 000		
D.C. No. 23-0060	600 000		
	3 510 000		
	12 720 000	\$	

Emprunt d'exploitation

Ainsi que le prescrit la *Loi sur les municipalités*, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la ville.

Les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds des services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'année.

En 2024, la ville s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt inter fonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts inter fonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

17. DÉFICIT AU FONDS D'EAU ET ÉGOUT

La *Loi sur les municipalités* exige que les excédents au fonds d'eau et égout soient absorbés par un ou plusieurs des trois budgets de fonctionnement à compter de la deuxième année suivante. L'excédent à la fin de l'année est le suivant :

	2024	2023
2022 Déficit	-	\$ (87 730) \$
2023 Déficit	(38 358)	(38 358)
2024 Déficit	(15 307)	-
	(53 665) \$	(126 088) \$

18. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau pour la protection contre les incendies débité par la ville est dans les limites autorisées par le règlement 81-195 sous la *Loi sur les municipalités* en fonction du pourcentage applicable de dépenses du système d'eau pour la population.

19. CHIFFRES COMPARATIFS POUR L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2023 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée en 2024.

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

20. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Machinerie et équipements				Infrastructures		Total 2024	Total 2023
	Terrain	Améliorations foncières	Bâtiments	véhicules	Chemins et routes	Installation de traitement		
Coût :								
Solde d'ouverture	1 812 712 \$	3 394 240 \$	26 788 337 \$	855 754 \$	34 525 891 \$	8 086 654 \$	22 332 481 \$	105 199 061 \$
Ajouts : Additions	1 073 524	245 472	10 777 429	94 296	1 496 700	117 983	660 204	14 905 867
Moins : Dispositions	(15 000)	-	(37 360)	-	-	-	-	(543 430)
Solde de fermeture	2 871 236	3 639 712	37 528 406	950 050	36 022 591	8 204 637	22 992 685	120 052 568
Amortissement accumulé :								
Solde d'ouverture	-	1 805 802	9 354 201	577 234	21 274 197	2 820 889	7 375 266	47 686 888
Ajouts : Amortissement	-	103 075	390 555	104 982	1 110 928	261 855	377 221	2 693 091
Moins : Amortissement sur dispositions	-	-	(13 903)	-	-	-	-	(13 905)
Solde de fermeture	-	1 908 877	9 730 853	682 216	22 385 125	3 082 744	7 752 487	47 686 888
Valeur nette des immobilisations corporelles	2 871 236 \$	1 730 835 \$	27 797 553 \$	267 834 \$	13 637 466 \$	5 121 893 \$	15 240 198 \$	69 686 492 \$
Composé de :								
Fonds général	1 889 641 \$	1 717 097 \$	27 214 773 \$	20 738 \$	13 637 466 \$	- \$	- \$	46 536 184 \$
Fonds eau et égouts	981 595	13 738	582 779	247 096	-	5 121 893	15 240 198	23 150 307
	2 871 236 \$	1 730 835 \$	27 797 552 \$	267 834 \$	13 637 466 \$	5 121 893 \$	15 240 198 \$	69 686 491 \$
								57 512 173 \$

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

21. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Administration générale	Protection	Transport	Hygiène	Mise en valeur du territoire	Récréatifs & culturels	Eau & égouts	2024 Consolidés	2023 Consolidés
REVENUS									
Mandat d'impôts fonciers	2 946 971 \$	1 892 081 \$	3 432 490 \$	611 946 \$	1 374 770 \$	1 590 356 \$	-	\$ 11 848 614	\$ 11 046 978
Services à d'autres gouvernements	-	-	210 895	-	-	-	-	210 895	198 588
Vente de services	-	7 655	618 911	-	-	104 447	-	731 013	307 292
Autres transferts gouvernementaux	1 067 371	-	-	-	-	109 000	-	1 176 371	1 999 258
Frais aux usagers - Eau et égout	-	-	-	-	-	-	2 702 361	2 702 361	2 734 759
Intérêts	74 613	-	-	-	-	-	69 712	144 325	108 466
Autres	306 729	58 645	-	-	30 561	981 493	418 574	1 796 002	435 582
Gain sur disposition d'actifs	-	-	(37 683)	-	-	-	-	(37 683)	4 473
	4 395 684	1 958 381	4 224 613	611 946	1 405 331	2 785 296	3 190 647	18 571 898	16 835 396
DÉPENSES									
Salaires et bénéfices	1 077 859	34 194	1 359 001	-	441 837	436 893	951 108	4 280 892	3 969 786
Biens et services	2 284 242	2 151 972	1 520 943	634 217	1 662 049	1 354 359	1 099 849	10 707 631	9 088 652
Amortissement	17 728	69 815	1 341 773	-	191 906	218 994	852 877	2 693 093	2 495 781
Intérêts	6 856	-	-	-	-	-	160 567	167 423	255 926
Autres	447 798	-	-	-	-	-	-	447 798	352 109
	3 834 483	2 255 981	4 201 717	634 217	2 295 792	2 010 246	3 064 401	18 296 837	16 162 254
Excédent (déficit) pour l'année	561 201 \$	(297 600) \$	22 896 \$	(22 271) \$	(890 461) \$	775 050 \$	126 246 \$	275 061 \$	673 142 \$

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22. RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'ANNÉE

	Fonds général		Fonds eau et égouts		Fonds de réserve général		Fonds de réserve eau et égouts		Total
	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	Total
Excédent (déficit) pour l'année 2024	964 520 \$	(818 657) \$	581 423 \$	(455 178) \$	15 \$	402 \$	2 536 \$		275 061 \$
Ajustements à l'excédent (déficit) annuel pour le financement requis									
Excédent (déficit) d'avant dernière année	(70 802)	-	(87 730)	-	-	-	-	-	(158 532)
Transferts entre fonds									
Du fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de fonctionnement général	80 000	-	(80 000)	-	-	-	-	-	-
Passif pour jours de maladie et allocation de retraite	107 033	-	-	-	-	-	-	-	107 033
Du fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de réserve de capital eau et égouts	-	-	(2 000)	-	-	-	2 000	-	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	(1 028 000)	1 028 000	(497 000)	497 000	-	-	-	-	-
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gain (perte) sur disposition d'actifs	37 683	-	-	-	-	-	-	-	37 683
Dépense d'amortissement	-	1 840 216	-	852 877	-	-	-	-	2 693 093
Dépenses en capital	(103 194)	-	-	-	-	-	-	-	(103 194)
Transfert du coût de l'eau	(70 000)	-	70 000	-	-	-	-	-	-
Total d'ajustements à l'excédent (déficit) de l'année 2024	(1 047 280)	2 868 216	(596 730)	1 349 877	-	-	2 000	-	2 576 083
Excédent (déficit) des fonds pour l'année 2024	(82 760) \$	2 049 559 \$	(15 307) \$	894 699 \$	15 \$	402 \$	4 536 \$		2 851 144 \$

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

23. ÉTAT DES RÉSERVES

	Fonds de réserve général		Fonds de réserve eau et égouts		2023 Total
	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	
ACTIFS					
Encaisse	28 496 \$	11 880 \$	- \$	110 511 \$	150 887 \$
Sommes à recevoir des autres fonds	-	-	25 000	4 000	29 000
	28 496 \$	11 880 \$	25 000 \$	114 511 \$	179 887 \$
Excédent accumulé	28 496 \$	11 880 \$	25 000 \$	114 511 \$	179 887 \$
	28 496 \$	11 880 \$	25 000 \$	114 511 \$	180 893 \$
REVENUS					
Transferts du fonds de fonctionnement	-	-	-	2 000 \$	2 000 \$
Intérêts	15 \$	402 \$	-	2 536 \$	2 953 \$
	15	402	-	4 536	4 953

DÉPENSES

Excédent pour l'année	15 \$	402 \$	-	4 536 \$	4 953 \$	4 145 \$
Détails de l'encaisse						
Compte courant		5 \$				Variable
Compte épargne stable à intérêt quotidien		28 476 \$				Variable
Compte courant		1 \$				Variable
Compte épargne stable à intérêt quotidien		11 477 \$				Variable
Compte courant		6 221 \$				Variable
Compte épargne stable à intérêt quotidien		101 754 \$				Variable

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

23. ÉTAT DES RÉSERVES (SUITE)

Résolution du conseil concernant la contribution au fonds de réserve :

Proposé par le conseiller Pierre Boudreau, appuyé par le conseiller Terry Ing que 2 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de réserve de capital eau et égouts.

Je certifie que la résolution ci-haut est une copie vraie et exacte de la résolution adoptée à une réunion extraordinaire du Conseil le 2 décembre 2024.

Pierre S. Doiron

Pierre S. Doiron, directeur administratif / trésorier,
Ville de Caraquet

17 octobre 2025

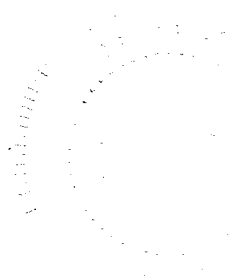
Date



VILLE DE CARAQUET
 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

24. RÉCONCILIATION DU FINANCEMENT DU DÉFICIT SUR L'ADOPTION DU CSP

	Charges à payer du régime de retraite à prestation définie	Bénéfices d'emploi acquis	Autres charges à payer non inscrits antérieurement
Passif au 31 décembre 2011 tel que calculé sur l'adoption du CSP	\$ -	174 900 \$	-
Montants financés dans les années antérieures	-	77 500	-
Solde à être financé dans les années futures	\$ -	97 400 \$	-



2011

2011

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

25. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET CSP

	Budget de fonctionnement Général	Eau et égouts	Amortissement Immobilisations	Autres (expliquer)	Élimination	Total
REVENUS						
Mandat d'impôts fonciers	11 836 348 \$	-	-	\$	-	\$ 11 836 348
Services à d'autres gouvernements	207 398	-	-	-	-	207 398
Vente de services	145 422	-	-	-	-	145 422
Autres transferts gouvernementaux	91 117	-	-	-	-	91 117
Autres revenus de provenance interne	285 500	71 500	-	-	(70 000)	287 000
Frais aux usagers - Eau et égouts	-	2 720 000	-	-	-	2 720 000
Intérêts	8 500	35 000	-	-	-	43 500
	12 574 285	2 826 500	-	-	(70 000)	15 330 785

DÉPENSES						
Services d'administration générale	2 696 988	-	17 728	-	(70 802)	2 643 914
Services de protection	2 205 110	-	69 815	-	(70 000)	2 204 925
Services de transport	2 896 602	-	1 341 773	-	-	4 238 375
Services d'hygiène du milieu	637 718	-	-	-	-	637 718
Services de mise en valeur du territoire	1 337 964	-	191 906	-	-	1 529 870
Services récréatifs et culturels	1 534 602	-	218 994	-	-	1 753 596
Frais de service de la dette:						
Remboursement de la dette à long terme	1 028 000	497 000	-	-	(1 525 000)	-
Intérêts	237 301	147 584	-	-	-	384 885
Transfert du fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de réserve de fonctionnement eau et égouts	-	80 000	-	-	(80 000)	-
Approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées	-	2 101 916	852 876	-	(87 730)	2 867 062
	12 574 285	2 826 500	2 693 092	-	(1 833 532)	16 260 345

Excédent (déficit) \$ - \$ - \$ (2 693 092) \$ - \$ 1 763 532 \$ (929 560) \$

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES

	Budget	2024	2023
REVENUS			
SERVICES À D'AUTRES GOUVERNEMENTS			
Chemins	186 763 \$	182 105 \$	169 798 \$
Traçage des voies de circulation	20 635	28 790	28 790
	207 398 \$	210 895 \$	198 588 \$
VENTE DE SERVICES			
Colisée	111 500 \$	103 071 \$	107 444 \$
Musée	29 422	1 376	33 269
Incendie	2 000	7 655	30 168
Programme FACL	-	585 231	-
Autres	2 500	33 680	136 411
	145 422 \$	731 013 \$	307 292 \$
AUTRES REVENUS DE PROPRES SOURCES			
Permis et licences			
Permis d'animaux	1 000 \$	2 490 \$	2 325 \$
Permis de construction	70 000	56 155	71 689
Permis - autres	1 500	-	1 300
	72 500	58 645	75 314
Autres revenus			
Locations de terrains	125 000	122 640	122 640
Location de bâtiments	27 500	30 561	39 261
Revenus divers	60 500	184 089	29 159
Dons - Centre Régional des Générations	-	981 493	159 897
Autres revenus - Eau et égouts	1 500	418 574	9 100
	214 500	1 737 357	360 057
	287 000 \$	1 796 002 \$	435 371 \$

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget	2024	2023
DÉPENSES			
SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Services législatifs			
Maire	63 792 \$	46 268 \$	41 276 \$
Conseillers	280 271	239 967	238 765
Formation et autres frais	5 000	-	4 695
	349 063	286 235	284 736
Administration générale			
Administrateur	293 481	316 041	291 001
Secrétaire	105 617	51 960	50 090
Autres membres du personnel	234 933	261 927	136 832
Immeuble à bureaux	152 364	165 020	163 862
Honoraires professionnels	65 500	104 517	79 021
Autres	102 750	149 747	227 203
	954 645	1 049 212	948 009
Gestion des finances			
Administration	70 750	87 395	119 942
Comptabilité et vérification	-	-	13 153
Vérification externe	10 000	10 000	13 722
Agent de Communications	85 000	15 730	-
Agent Environnemental	85 000	63 754	-
Rapports municipaux	49 100	73 861	54 465
Formation et perfectionnement	5 200	1 597	2 150
Évaluation foncière	147 725	147 725	135 817
	452 775	400 062	339 249
Autres services d'administration générale			
Congrès et délégations	41 500	43 252	56 958
Assurances responsabilité	103 000	90 791	97 314
Subventions aux organisations	565 400	579 087	770 202
Dépenses - Réforme municipale	-	-	230 322
Frais bancaires et intérêts	54 219	6 856	85 893
Intérêts sur la dette à long terme	237 301	239 406	188 908
Coût d'émission de débentures	2 000	29 308	21 447
Mauvaises créances	2 500	47 368	17
Dépenses en capital	87 084	43 645	-
Ajustement au lieu d'impôts fonciers	14 000	15 000	25 108
Dépenses - Centre Régional des Générations	-	981 493	159 897
Amortissement	17 728	17 728	14 948
	1 124 732	2 093 934	1 651 014
	2 881 215 \$	3 829 443 \$	3 223 008 \$

VILLE DE CARAQUET
 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget	2024	2023
SERVICES DE PROTECTION			
Service de police			
Service de lutte contre la criminalité	1 776 212 \$	1 776 211 \$	1 724 477 \$
Protection contre les incendies			
Brigade de pompier	167 832	199 155	158 567
Formation	-	-	3 371
Poste et bâtiment	30 340	34 632	34 398
Matériel de lutte contre les incendies	110 906	119 553	57 703
	309 078	353 340	254 039
Protection des animaux	49 820	56 615	26 876
Amortissement	69 815	69 815	63 917
	119 635	126 430	90 793
	2 204 925 \$	2 255 981 \$	2 069 309 \$
SERVICES DE TRANSPORT			
Services généraux			
Administration	104 489 \$	115 778 \$	85 970 \$
Génie	218 433	231 229	191 542
Ateliers	82 000	127 407	131 848
	404 922	474 414	409 360
Chemins et rues			
Entretien des routes	1 950 664	1 751 628	1 555 414
Égouts pluviaux	13 000	12 437	7 011
Autres	70 006	116 986	63 052
	2 033 670	1 881 051	1 625 477

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget	2024	2023
Services relatifs à la circulation			
Éclairage des rues	312 000	337 826	321 115
Plaques des noms de rues	10 000	17 158	(562)
Traçage des voies de circulation	130 000	141 168	141 401
Signaux de circulation	6 010	8 327	1 247
Amortissement	1 341 773	1 341 773	1 255 968
	1 799 783	1 846 252	1 719 169
	4 238 375 \$	4 201 717 \$	3 754 006 \$

SERVICES D'HYGIÈNE DU MILIEU

Enlèvement des ordures ménagères	637 718 \$	634 217 \$	669 267 \$
	637 718 \$	634 217 \$	669 267 \$

SERVICES DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Administration	499 497 \$	578 429 \$	548 951 \$
Embellissement de terrains	201 902	324 032	169 551
Logement	61 000	66 427	57 452
Programme FACL	5 000	585 231	33 827
Parc et commissariats industriels	225 682	289 689	268 893
Tourisme	37 587	42 466	68 071
Camping	3 750	570	984
Promotion touristique	90 654	66 068	54 733
Réceptions	25 000	16 677	22 925
Écocentre	51 402	86 486	78 234
Travaux manuels	136 490	70 820	-
Amortissement	191 906	191 906	190 463
	1 529 870 \$	2 318 801 \$	1 494 084 \$

VILLE DE CARAQUET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget	2024	2023
SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS			
Administration	164 942 \$	164 061 \$	152 362 \$
Colisée	237 658	321 935	289 662
Parks et terrains de jeux	171 742	107 806	119 118
Autres services récréatifs	295 670	420 182	215 525
Musée	49 968	47 657	43 678
Bibliothèques	83 895	91 242	98 316
Centre Culturel et Carrefour de la Mer	499 350	571 499	560 157
Plages	31 377	48 901	73 605
Amortissement	218 994	218 994	196 359
	1 753 596 \$	1 992 277 \$	1 748 782 \$
SERVICES D'EAU ET ÉGOUTS			
Approvisionnement en eau			
Administration	539 155 \$	533 713 \$	564 564 \$
Purification et traitement de l'eau	45 200	52 191	46 959
Service d'approvisionnement en eau	110 550	31 978	109 749
Conduits et distribution	51 900	66 374	87 887
Force motrice et pompage	130 000	308 669	135 782
Intérêts et frais bancaires	12 250	6 500	25 204
Intérêts sur la dette à long terme	73 792	73 791	60 243
Coût d'émission de débentures	1 000	-	-
Escomptes	6 800	14 863	13 622
Mauvaises créances	2 000	18 803	10 209
Amortissement	445 230	445 230	422 820
	1 417 877	1 552 112	1 477 039
Collectage et évacuation des eaux d'égouts			
Administration	505 200	524 079	514 322
Système de raccordement	19 500	47 021	5 145
Station de levage	136 550	167 840	193 747
Épuration et évacuation	439 350	283 545	574 943
Intérêts et frais bancaires	12 500	6 484	24 344
Intérêts sur la dette à long terme	73 792	73 791	60 243
Coût d'émission de débentures	1 000	-	-
Escomptes	1 000	-	20
Mauvaises créances	231	1 883	2 689
Amortissement	407 646	407 646	351 306
	1 596 769	1 512 289	1 726 759
	3 014 646 \$	3 064 401 \$	3 203 798 \$